



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2016-2017

Réunion du vendredi 18 novembre 2016

Bulletin des interpellations et des questions orales

Sommaire

	Pages
<i>Excusés</i>	3
<i>Interpellations</i>	
• <i>La formation et l'agriculture urbaine</i> <i>de M. Serge de Patoul</i> <i>à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, et à M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle</i>	3
<i>(Orateurs : M. Serge de Patoul, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)</i>	
• <i>L'accessibilité des milieux d'accueil aux enfants issus de familles fragilisées</i> <i>de Mme Catherine Moureaux</i> <i>à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'Enfance</i>	5
<i>(Orateurs : Mme Catherine Moureaux, M. Eric Bott et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)</i>	

B.I.Q. N° 11 (2016-2017)

- *La grève des étudiants de la Haute Ecole Lucia de Brouckère*
de Mme Barbara Trachte
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement 7
(Orateurs : Mme Barbara Trachte, M. Youssef Handichi, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Fadila Laanan,
ministre-présidente)

- Questions orales
- *Les pièces de théâtre d'utilité publique*
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture 9
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

- *L'installation d'un dispositif anti-noyade à la piscine du CERIA*
de M. Emmanuel De Bock
et question orale jointe
Une noyade à la piscine du CERIA
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement 11
(Orateurs : M. Emmanuel De Bock, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

- *L'avant-projet de décret relatif à la cohésion sociale*
(Question orale reportée à la demande de l'auteur, excusé)
de M. Alain Maron
à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale 12

- Clôture*..... 12

- Annexe* 13

Présidence de Mme Julie de Grootte, présidente

La commission plénière est ouverte à 9 h 40.

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la réunion est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la présidente.- Ont prié d'excuser leur absence : M. Jacques Brotchi, Mme Corinne De Permentier, M. Bea Diallo, Mme Barbara d'Ursel - de Lobkowicz, M. Amet Gjanaj, Mme Véronique Jamouille, M. Marc Loewenstein, M. Alain Maron, Mme Fatoumata Sidibé, Mme Viviane Teitelbaum ainsi que Mme la ministre Cécile Jodogne et Mme la ministre Céline Fremault.

INTERPELLATIONS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET L'AGRICULTURE URBAINE

DE M. SERGE DE PATOUL

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

ET À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE
EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la présidente.- La ministre-présidente Fadila Laanan répondra à l'interpellation.

La parole est à M. de Patoul.

M. Serge de Patoul (DéFI)- Le 12 octobre dernier, l'Institut Redouté-Peiffer a inauguré officiellement de nouveaux bâtiments pédagogiques à vocation horticole sur le site du Bon Air.

Tous les groupes politiques ne peuvent que se réjouir de la concrétisation de ce projet, car ils y ont tous contribué pendant plus de quinze ans. Nous devrions d'ailleurs nous pencher un jour sur les raisons qui expliquent la nécessité de tels délais pour réaliser des projets de ce type. Vu les besoins, ils devraient au contraire voir le jour très rapidement.

Pour l'institut, il s'agit d'une filière professionnalisante qui donne accès à de réels emplois. Il me paraît très important de souligner qu'elle offre en outre une réelle expertise à des jeunes qui se sentent ainsi valorisés. Il s'agit donc d'une formation qualifiante qui constitue un outil permettant à des jeunes de s'insérer dans la société et de cultiver une image positive d'eux-mêmes.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'aboutissement de ce projet. Nous devons le prendre en exemple, mais aussi en tirer les enseignements pour développer notre offre d'enseignement et notre capacité d'investir de manière appropriée.

Une inauguration peut donner l'impression d'un aboutissement, mais en réalité, il s'agit moins d'un aboutissement que d'un début et d'une ouverture à de

nouvelles possibilités. C'est la raison de cette demande d'interpellation.

Je regrette que peu de parlementaires aient assisté à ladite inauguration pour apprécier les lieux, prendre la mesure d'une politique, alimenter le débat et rencontrer les acteurs de terrain. Ce fut aussi l'occasion de s'inspirer des propos des uns et des autres, pour exploiter au maximum cet outil dans l'intérêt de la société.

Le site est approprié, car il répond pleinement aux objectifs fixés par le gouvernement régional. Je cite trois éléments de cette volonté du gouvernement régional auxquels l'institution devrait pouvoir apporter une contribution. D'une part, dans le cadre des politiques de l'Environnement et de l'Économie, il existe une volonté de développer l'agriculture urbaine. D'autre part, du point de vue urbanistique s'exprime la volonté de développer les toitures vertes. Enfin, le gouvernement a la volonté de s'attaquer à la poche des sous-emplois résultant de la sous-qualification. Nous avons ici un outil qui peut répondre à ces trois aspects.

Ces politiques permettent de créer de nouveaux types d'emplois, et donc des besoins en formations qui sont tantôt proches et tantôt différentes de l'horticulture.

Il faut rappeler qu'à Bruxelles, le principe de l'agriculture urbaine mis en valeur aujourd'hui a été pendant de très nombreuses années une pratique, qu'elle soit amatrice ou professionnelle.

Des projets existent et montrent que l'agriculture urbaine peut tout à fait s'insérer dans l'activité économique en créant de l'emploi.

Les questions qui découlent de ces constats peuvent paraître simples, mais je ne suis pas convaincu qu'il sera aisé d'y répondre. Par ailleurs, elles relèvent de plusieurs aspects.

Existe-t-il des possibilités d'accueillir, au sein de cette infrastructure, des formations organisées par Bruxelles Formation, susceptibles de fournir un emploi au noyau dur des chômeurs de la Région bruxelloise ? La cohabitation, sur un même site, d'une formation obligatoire de jeunes et d'une formation d'adultes parfois confrontés à une problématique de chômage de longue durée n'est pas nécessairement aisée. Il faut réfléchir à la manière dont ces deux publics peuvent se côtoyer, tout en garantissant la réalisation du projet pédagogique.

En outre, des programmes sont-ils en cours de préparation en vue de former des professionnels de l'agriculture urbaine telle qu'elle se conçoit aujourd'hui, y compris – puisque cela se développe en Région bruxelloise comme ailleurs – dans le domaine de l'entretien et de la gestion des toitures vertes ?

Enfin, étant donné l'intérêt grandissant de la population pour l'agriculture urbaine, existe-t-il une réflexion concernant l'élaboration de projets de cycles d'éducation permanente aptes à répondre aux appétits des amateurs qui souhaiteraient devenir des "amateurs professionnels", voire des professionnels ? Ce type de cycles pourrait être source de recettes financières, puisque l'on s'adresse à des adultes mus par une passion.

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je connais assez bien le coin, ne me demandez pas pourquoi...

(Sourires)

Nous savons très bien que le site de l'école d'horticulture est implanté dans une zone assez particulière, la plus importante zone rurale de Bruxelles : Neerpede.

Parallèlement, en concertation avec la commune, Mme Fremault a développé un projet appelé "Boeren Brussels Paysans" qui consiste à recréer, dans cet espace rural important, une production alimentaire agricole qui avait tendance à disparaître progressivement avec l'extinction des dernières exploitations.

Il y a donc là une dynamique rurale intéressante (développée aussi par la Maison verte et bleue de la commune d'Anderlecht) que l'on pourrait associer assez aisément à l'école d'horticulture.

Considérant les perspectives qui s'offrent à l'ensemble de ces partenaires de travailler ensemble au redéploiement de l'agriculture urbaine à Bruxelles, sachant que les partenaires impliqués pourront tirer profit les uns des autres, que pensez-vous de la possibilité de développer, dans les mois et années à venir, des synergies fortes entre, d'une part, la dynamique régionale et communale développée par "Boeren Brussels Paysans" et la Maison verte et bleue et, d'autre part, l'implantation à Bon Air et donc à Neerpede de l'école d'horticulture ?

Ce processus prometteur vous tiendra à cœur, j'en suis sûr !

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Messieurs de Patoul et Van Goidsenhoven, j'ai effectivement inauguré le 12 octobre le nouveau site dit du Bon Air de la section horticole de l'Institut Redouté-Peiffer. Bien entendu, tout le monde était le bienvenu et les invitations ont été assez largement diffusées. Malheureusement, très peu d'élus y étaient présents. Toutefois, si la commission le souhaite, une visite d'une journée pourrait y être organisée.

Monsieur de Patoul, ce site est un très bel espace puisqu'il comprend, outre de nouvelles classes, des ateliers, des terrains destinés à la culture et aux exercices pratiques des élèves, des serres et deux hangars (l'un pour les machines, l'autre en tant qu'espace frigorifique à destination de la préparation et du stockage des productions).

Pour l'instant, l'offre prévue sur ces espaces concerne un public d'étudiants de plein exercice ou en âge d'obligation scolaire, et non des demandeurs d'emploi. Il faut en effet laisser le temps aux équipes de l'école et à ses élèves de bien s'y installer, de s'approprier le lieu et ses équipements.

Mais les propositions évoquées dans votre interpellation me semblent effectivement très intéressantes. À notre connaissance, Bruxelles Formation n'organise pas de formations dans les domaines en lien avec les infrastructures ou les machines dont l'Institut Redouté-Peiffer dispose. Toutefois, dans sa fonction de régisseur ensemblier, Bruxelles Formation ne manquera pas d'informer ses partenaires de l'existence de ces infrastructures et de les mettre en lien pour tenter de maximiser leur utilisation, notamment dans le cadre du Programme régional d'économie circulaire, partie intégrante de la Stratégie 2025.

En outre, Bruxelles Formation organise des appels à projets à destination des établissements de promotion sociale qui

leur permettent de développer des programmes dans tous types d'activités, pour autant que ces nouvelles filières soient porteuses d'emplois, essentiellement pour un public peu qualifié.

Enfin, l'Institut Redouté-Peiffer est demandeur de nouveaux profils de formation, notamment en agriculture urbaine et en horticulture urbaine. Ces profils, élaborés par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) pour servir de base tant à des programmes scolaires qu'à des programmes de formation, pourraient faire l'objet d'un axe de développement à suggérer, avec mon collègue Didier Gosuin, au secteur professionnel concerné.

Un gouvernement thématique dédié à la formation est d'ailleurs prévu le 6 décembre. La question des nouveaux métiers de l'agriculture urbaine pourrait y faire l'objet d'une analyse spécifique. Nous avons quelques projets en tête, qu'il est trop tôt pour annoncer, mais dont nous aurons l'occasion de débattre.

Outre ces perspectives de travail avec la formation professionnelle, d'autres partenariats sont sur le point d'aboutir. C'est notamment le cas avec l'asbl Apis Bruoc Sella, via l'appel à projets d'Innoviris. Le programme Petal (Plans for Environmental Transition and Life) permet pour sa part au fleurissement horticole de contribuer à la résilience de Bruxelles en s'inscrivant dans le métabolisme urbain, afin de rendre différents services écosystémiques et socio-économiques à la ville. Quant aux ateliers « Cultiver la ville », mis en place dans le cadre de la stratégie Good Food initiée par Bruxelles Environnement, ils s'adressent aux communes et CPAS bruxellois qui les proposeront à leurs administrés et aux bénéficiaires. Ces ateliers auront pour thème "Mon potager au naturel".

De manière plus générale, je suis évidemment favorable à la mutualisation de ces espaces en faveur du plus grand nombre, et donc également des professionnels ou d'amateurs ayant la volonté de se former à l'agriculture urbaine. Il faudra cependant que ce partage des espaces se fasse de manière à les préserver, en bonne entente avec la direction de l'école, en tenant compte de l'ensemble des questions organisationnelles et logistiques que ce partage induira.

Monsieur Van Goidsenhoven, dans le cadre du dialogue avec ma collègue Céline Fremault, des transversalités peuvent évidemment s'organiser entre la ferme qu'elle a inaugurée il y a quelques jours à Anderlecht, l'école d'horticulture et ce nouvel espace au Bon Air. Effectivement, tout cela est très intéressant et pourra apporter un plus à l'ensemble de nos élèves, ce qui est le but de la manœuvre.

Mme la présidente.- La parole est à M. de Patoul.

M. Serge de Patoul (DéFI).- Je suis conscient du fait que vous interpellier sur l'utilisation des infrastructures à peine un mois après leur inauguration est peut-être ambitieux.

(Sourires de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

Il n'empêche que votre réponse témoigne de l'ambition de les utiliser au maximum, ce qui me réjouit pleinement. Cependant, étant donné qu'il a fallu quinze ans pour les réaliser, je crains qu'il ne faille attendre quelques années pour que cette ambition d'utilisation maximale soit satisfaite. Quoi qu'il en soit, le fait même d'entamer la réflexion pour aller de l'avant me paraît positif.

Mme la présidente.- Puisque vous évoquiez Apis Bruoc Sella, je vous informe que nous essayons de réaliser un projet de ruches sur le toit du bâtiment du Parlement francophone bruxellois, souvent comparé à une ruche. Faire

revenir les abeilles en ville nous tient à cœur. Nous espérons que le processus ne prendra pas quinze ans et que nous obtiendrons rapidement les autorisations du parlement régional.

(Remarques)

Notre toiture est verdurisée, ce dont se sont réjouis les responsables d'Apis Bruoc Sella que nous avons rencontrés. Grâce à cela, ce très intéressant projet a de bonnes chances d'aboutir. À l'aide d'une webcam, nous pourrions d'ailleurs observer l'activité de la ruche sans devoir monter sur le toit.

L'incident est clos.

**L'ACCESSIBILITÉ DES MILIEUX D'ACCUEIL
AUX ENFANTS ISSUS DE FAMILLES FRAGILISÉES**

DE MME CATHERINE MOUREAUX

**À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE**

Mme la présidente. - La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS). - L'accueil de la petite enfance est un défi primordial de notre Région, car le taux de couverture y est très faible, loin des exigences de l'Europe et des besoins de notre population. Et la pénurie de places en milieux d'accueil conventionnés est encore plus marquée.

Comme rappelé en commission du Budget de ce lundi, vous avez décidé de relever ce défi quantitatif de manière judicieuse et massive, au regard de l'importance de notre institution dans le panorama belge.

Mais à cette pénurie s'ajoute, malheureusement, le constat de la pauvreté infantile en Région bruxelloise, avec un taux de 40% de risque de pauvreté pour les enfants de 0 à 15 ans. C'est considérable ! Cela signifie que le nombre de familles pauvres est très élevé et qu'elles comptent de nombreux enfants.

La pénurie est encore plus marquée pour les familles les plus défavorisées, car les milieux d'accueil leur restent souvent inaccessibles. Les raisons sont diverses : des places souvent accordées en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent, emploi à horaire décalé, discriminations, freins sociaux et culturels, accessibilité géographique.

Cette situation doit évoluer pour augmenter la fréquentation des milieux d'accueil par les enfants des familles plus précarisées.

On sait aujourd'hui que la fréquentation d'un milieu d'accueil participe de fait - et grandement - au développement de l'enfant. Il est prouvé que fréquenter, à partir d'un an, une structure d'encadrement pédagogique de manière régulière a un impact décisif sur le développement futur de l'enfant, en particulier sur le développement de ses aptitudes sociales, mais aussi de ses aptitudes cognitives. Je dirais qu'il y a là un devoir. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas assez de crèches aujourd'hui qu'il faut pénaliser davantage ces familles en pénalisant leurs enfants dans leur développement.

Par ailleurs, la question de la formation et de l'emploi des femmes - dans ma commune, c'est une réalité crue et évidente - et celle, corollaire, de la mise à disposition de structures d'accueil correspondant aux besoins des familles, constituent un défi crucial. On ne peut pas se contenter de dire que le taux de chômage des femmes est beaucoup trop

élevé dans certains quartiers de Bruxelles et ne pas tenir compte de la disponibilité des places d'accueil.

Mon interpellation vise surtout la qualité de l'offre, plutôt que la quantité, qui est plus régulièrement abordée. Ma réflexion est partie d'une étude qui a duré deux ans. En 2014, l'asbl Bruxelles accueil et développement pour la jeunesse et l'enfance (Badje) a lancé le projet Bruxelles Multi-Accueil. Deux ans plus tard, l'asbl a sorti son rapport sur ce projet.

Bruxelles Multi-Accueil est un dispositif d'accompagnement pour le développement de pratiques de multi-accueil, à destination des enfants de 18 à 36 mois en situation de précarité, dans les milieux d'accueil de la petite enfance bruxellois subventionnés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). L'objectif de ce projet est la mise en place de pratiques de multi-accueil dans un maximum de milieux d'accueil, mais encadrées pour en faire un projet de recherche-action.

Le multi-accueil, dans le cadre de ce projet, propose différentes offres d'accueil au sein d'une même structure, en préservant la qualité et en travaillant sur la mixité qu'on ne retrouve pas toujours dans les haltes d'accueil ou dans l'accueil d'urgence. L'idée est de mêler concrètement la pratique d'accueil à temps plein à la pratique d'accueil à horaire réduit ou à des temporalités différentes, c'est-à-dire organiser un accueil selon les besoins spécifiques des familles et du milieu d'accueil.

Deux ans plus tard, je voudrais vous entendre sur le rapport relatif à ce projet et sur les conclusions tirées par Badje. Quel bilan peut-on dresser ? Quels sont les avantages et inconvénients du projet ? Quelles sont vos conclusions ? Quelle est votre vision en la matière ?

J'ai déjà eu l'occasion d'entendre à ce sujet la ministre Alda Greoli et nous en avons discuté hier en commission de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au cœur de la réforme des milieux d'accueil de la Fédération figure l'idée d'implanter cette pratique, sinon dans toutes les structures, en tout cas plus largement. Pourriez-vous me donner votre avis à ce sujet ? Dans la foulée de l'étude réalisée par l'asbl Badje, avez-vous une idée du coût que pourrait représenter cet élargissement du dispositif ?

Enfin, Badje émet dix recommandations dans son rapport. Quelles sont celles que vous privilégiez et celles pour lesquelles vous émettez des réserves ? Quelles actions comptez-vous entreprendre au regard de ces recommandations ?

Permettez-moi de conclure mon interpellation par un bref volet supplémentaire : la nécessaire synergie entre la Commission communautaire française et la Communauté française sur la question. Ce que j'ai à dire à ce sujet est très simple. D'un point de vue quantitatif, la Commission communautaire française a pris ses responsabilités en se définissant comme le pouvoir organisateur de plusieurs institutions et en se profilant comme la légitime représentante des familles bruxelloises, en particulier francophones, bien que nous œuvrions dans un cadre plus global.

Cette attitude me paraît sensée car, on le sait, Bruxelles présente des caractéristiques propres dont il convient de tenir compte au niveau de la Communauté française. Le débat relatif aux places dans les crèches rejoint celui qui concerne les places à l'école. Il est donc nécessaire de se mobiliser et d'instaurer un dialogue continu avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin que la réalité bruxelloise des crèches soit appréhendée. Je pense en particulier au taux de familles monoparentales, qui est plus élevé à

B.I.Q. N° 11 (2016-2017)

Bruxelles, au taux de pauvreté, et à la question des temps partiels.

Il me paraît donc nécessaire de poursuivre l'effort fourni par la Commission communautaire française quant au nombre de places et de travailler parallèlement sur la qualité, en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit de faire valoir les besoins très particuliers de Bruxelles en la matière.

Mme la présidente.- La parole est à M. Bott.

M. Eric Bott (DéFI).- Afin de faire progresser le secteur de l'enfance vers un accueil de qualité accessible à tous, Badje mène régulièrement des projets. L'asbl bénéficie du soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire française, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'Actiris, de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), des communes de Saint-Gilles et d'Anderlecht, du CPAS de Saint-Gilles, du Fonds 4S, de CAP48, de la Fondation Roi Baudouin, du Fonds InBev Baillet-Latour, de Viva For Life, de la Loterie nationale, de la Philantropie et de visit.brussels.

Actuellement, Badje porte essentiellement trois projets thématiques visant à augmenter l'accessibilité des milieux d'accueil de l'enfance. L'un est centré sur le public en situation de handicap et les deux autres sur la pauvreté infantile.

Le projet « Bruxelles-Intégration » tend à développer le nombre et la qualité des inclusions d'enfants en situation de handicap au sein des milieux d'accueil, extrascolaires et de loisirs. Badje estime n'avoir pu répondre à toutes les demandes d'inclusion. Les budgets émanaient de nombreux partenaires mais, sur les 54 nouvelles demandes adressées à Badje en 2015 - c'est-à-dire concernant des enfants qui n'avaient jamais été accompagnés par l'association -, il n'a été possible de répondre qu'à dix d'entre elles, faute de moyens humains ou financiers.

Le projet « L'extrascolaire au cœur de l'intégration » entend stimuler l'intégration des enfants grâce aux activités extrascolaires, au Fonds InBev Baillet-Latour et à la Fondation Roi Baudouin. Les asbl participantes ont pu, lors de la seconde initiative en 2014-2015, faire participer 1.706 enfants issus de l'immigration et touchés par la pauvreté à des activités d'intégration allant du sport au théâtre, en passant par les arts plastiques et le soutien scolaire. Une troisième édition a été entamée en mai 2015 et 28 projets ont été sélectionnés pour 2015-2016.

« Bruxelles Multi-Accueil », citée par ma collègue, est une troisième initiative, qui a pour objectif d'accompagner une dizaine de milieux d'accueil dans l'adaptation de leurs pratiques, afin de favoriser la mixité en faveur d'enfants en situation de précarité.

Dans cette perspective, un travail d'analyse a été mené afin de présenter des recommandations aux instances politiques concernées. Les questions centrales étaient les suivantes. Comment, dans un contexte de pénurie de places, pourrions-nous accueillir plus d'enfants ? Quel coût peut-on raisonnablement imposer à des mamans seules, sans travail, qui vivent parfois sans le revenu d'intégration sociale ? Comment tisser un lien de confiance avec les parents ?

J'aimerais élargir le champ du débat, car l'accessibilité des milieux d'accueil est problématique, tant pour les enfants en situation de handicap que pour ceux issus de l'immigration ou en situation de pauvreté. Certes, le multi-accueil permet de répondre à de multiples situations familiales et les questions de ma collègue permettront d'identifier les possibilités d'étendre le dispositif.

J'aimerais également vous entendre au sujet des actions mises en place pour augmenter l'accessibilité des enfants en situation de handicap et issus de l'immigration. Je me permets également de vous interroger sur les chiffres de l'accueil de la petite enfance en Région bruxelloise.

Comment accueillez-vous l'idée d'accorder une incitation financière aux services privés bruxellois qui réservent un pourcentage de leur capacité à des besoins sociaux, comme cela se fait en Flandre ? Quelles sont les actions menées pour augmenter l'accessibilité des milieux d'accueil aux enfants en situation de handicap ou issus de l'immigration ?

En Région bruxelloise, quel est le taux de couverture des places de crèches qui appliquent une participation financière des parents liée à leurs revenus ? En 2014, il était de 18%. L'augmentation du nombre de places se traduit-elle par une augmentation du taux de couverture de ces crèches à participation adaptée aux revenus ? L'accessibilité est également favorisée par des campagnes d'information et des opérations de sensibilisation. Comment les milieux d'accueil sont-ils promus auprès de ces publics cibles ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Madame Moureaux, Monsieur Bott, le projet « Multi-Accueil » proposé par l'asbl Badje a effectivement été financé à partir de 2014, tant par Viva For Life (105.000 euros en 2014 et 80.000 euros en 2015) que par le gouvernement francophone bruxellois (60.000 euros, qui couvraient deux années de travail). Il a été mené par une équipe de deux personnes (une formatrice et une personne avec un profil de chercheuse) entre septembre 2014 et juin 2016. Il vient donc de s'achever.

Je vais centrer ma réponse sur le projet mené par Badje. Le point de départ de la réflexion était un constat : accueillir davantage d'enfants issus de familles fragilisées ne se décreète pas. Monsieur Bott, puisque vous avez évoqué la problématique des enfants porteurs de handicap ou des familles immigrées, j'aimerais que l'on parle plutôt de "familles fragilisées", car je pense que les conditions socio-économiques ont les mêmes conséquences sur les familles, quelles que soient leurs particularités ou origines.

Ce travail occasionne un changement profond, qui remet fondamentalement en cause le travail des professionnels de l'accueil et qui nécessite de ce fait un accompagnement adapté et bienveillant des équipes. Pour atteindre cet objectif, l'équipe de Badje a travaillé avec neuf milieux d'accueil, répartis sur six communes (la Ville de Bruxelles, Evere, Forest, Ixelles, Schaerbeek et Uccle), de types ou de pouvoirs organisateurs différents. Il y avait ainsi deux crèches communales, deux crèches associatives, deux maisons d'enfants associatives, deux pré-gardiennats communaux et une maison communale d'accueil de l'enfance (MCAE), dépendant d'un CPAS.

La méthode de travail utilisée a été de type volontaire et participatif. L'idée est d'accompagner les équipes de terrain, au départ de leurs expériences quotidiennes, dans une réflexion, une prise de recul et une prise de conscience du rôle actif qu'elles peuvent jouer face à la question de l'intégration de populations fragilisées dans leur public cible.

Le bilan qui est fait de cette expérience par l'asbl Badje est évidemment positif. En finançant de la sorte une équipe mobile qui se met à disposition des structures d'accueil existantes, on peut de manière bien plus large et plus pérenne induire un changement de comportement collectif.

Pour répondre à la question de la vision, il me semble que dans un monde idéal, des accueils destinés aux plus fragiles

ne devraient pas exister. Dans un monde idéal, il faudrait faire attention au concept de multi-accueil, car s'il est entendu comme une manière de remplir au maximum les crèches, voire de faire du "surbooking", sans réfléchir à la façon dont on accueille un enfant qui ne vient qu'à temps partiel, cela risque de créer un accueil de très mauvaise qualité. C'est ce qui s'est souvent passé en France.

Cette pratique a certainement l'avantage de mobiliser des plages d'accueil quand la crèche n'est pas pleine, pour offrir des places à des enfants qui ne seraient pas accueillis autrement. Elle a aussi l'avantage d'éventuellement permettre une mixité de population et de besoins d'accueil dans un même lieu. Les réflexions de Badje vont d'ailleurs dans ce sens. Pour éviter toute confusion, le projet de multi-accueil a d'ailleurs été rebaptisé projet accessibilité.

En ce sens, une réflexion est en cours avec l'administration pour envisager une forme de pérennisation du projet. La question de son financement futur n'est pas encore tranchée, mais on en connaît en tout cas le coût : il s'agit de financer deux équivalents temps plein et des frais de fonctionnement.

Ce faisant, il serait répondu à la première des recommandations de Badje, à savoir la mise en place d'une offre d'accompagnement structurelle et multidimensionnelle. Il faut bien reconnaître que bon nombre des neuf autres recommandations ne relèvent pas de la compétence de la Cocof, mais bien de celles de la Communauté française et de l'ONE. C'est le cas de toutes les recommandations relatives aux incitants financiers ou à des encadrements renforcés.

Vous vous souviendrez sans doute de notre débat portant sur la modification du décret de 2003. À cet égard, comme l'infrastructure entre dans nos compétences, nous allons favoriser et renforcer le soutien aux crèches accueillant des familles défavorisées. Par conséquent, là où nous disposons d'une marge de manœuvre, nous agissons.

Les questions de la révision des grilles barémiques relatives à la participation financière des parents, de l'établissement des seuils administratifs et de la formation initiale et continue du personnel se posent également.

Monsieur Bott, concernant les enfants porteurs d'un handicap, vous savez que nous travaillons avec le projet pilote Organisation et coordination de l'aide précoce pour l'inclusion (Ocap) visant à former des puéricultrices à l'accueil des enfants porteurs de handicap, pour qu'ils puissent s'intégrer dans des structures d'accueil ordinaires. Comme cela se fait déjà dans l'enseignement, il est important que ces enfants puissent être pris en charge avec une vraie attention portée à leurs difficultés.

En outre, sachez que l'ONE est en train de revoir complètement sa législation en milieu d'accueil. Comme Mme Moureaux l'a rappelé, l'accessibilité du financement des milieux d'accueil est au cœur de cette réforme.

En revanche, certaines de ces recommandations pourraient, dans le cadre d'une poursuite du projet Badje, faire l'objet d'une attention de la part de la Commission communautaire française. Il s'agit de tout ce qui touche à la mise à disposition d'outils, à l'inscription dans un réseau social local, ou encore à la sensibilisation des acteurs sociaux et du grand public, notamment en termes de déconstruction du préjugé selon lequel les personnes qui ne travaillent n'ont pas besoin de place d'accueil pour leurs enfants.

Pour conclure, je pense que ce n'est pas le multi-accueil qu'il faut implanter davantage dans toutes les structures d'accueil, mais plus largement l'accessibilité des enfants de familles précarisées. Cela peut passer tant par de nouvelles formes

d'accueil que par un changement des mentalités et des pratiques.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS)- Je partage votre préoccupation quant à la qualité maximale à favoriser pour ce type de dispositifs de multi-accueil. C'est extrêmement important. Je suis sur la même longueur d'onde que vous quant au risque de la mauvaise qualité liée à un surbooking qui deviendrait la norme. Ce n'est pas du tout une bonne chose. Ainsi, je partage votre avis : ce multi-accueil ne doit pas être le modèle magnifique nouvellement universel.

Par contre, je trouve que la réflexion sur la pérennisation d'une cellule de deuxième ligne comme vous le proposez est très intéressante. Je soutiens la belle approche de travailler sur la base des capacités des milieux d'accueil, des défis qu'ils rencontrent et de la manière dont ils abordent leur réalité en leur apportant l'aide de professionnels.

Je voudrais insister pour que vous continuiez inlassablement de témoigner de la réalité bruxelloise - éventuellement par le biais de rendez-vous formels avec la ministre de l'Enfance en Communauté française - afin que les structures mises en place et que la réforme des milieux d'accueil tiennent compte au mieux de cette réalité. Nous reviendrons certainement sur cette question importante pour Bruxelles.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

**LA GRÈVE DES ÉTUDIANTS DE LA HAUTE ÉCOLE
LUCIA DE BROUCKÈRE**

DE MME BARBARA TRACHTE

**À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT**

Mme la présidente.- La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo)- Les étudiants de la Haute École Lucia de Brouckère à Anderlecht étaient en grève les 27 et 28 octobre derniers. Leurs griefs étaient nombreux et concernaient le manque de communication et de moyens ainsi que des problèmes de fonctionnement interne.

Le manque de moyens n'est pas propre à la Haute école Lucia de Brouckère : toutes les hautes écoles connaissent des difficultés de financement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Plus spécifiquement, les étudiants se plaignaient alors – en octobre – de ne pas avoir reçu les fiches détaillant l'organisation et l'évaluation des cours, ni le programme annuel avec notification des unités d'enseignement. Ils pointaient encore du doigt le manque d'information concernant les stages, qui commençaient début novembre.

La Fédération des étudiants francophones (FEF) a épinglé dans un communiqué que "le problème matériel concerne le manque de wi-fi, d'ordinateurs, de place, ainsi qu'un mauvais entretien des infrastructures sur l'implantation du CERIA à Anderlecht comme sur celle de Jodoigne dans le Brabant wallon".

Ce n'est pas la première fois, Madame la ministre, qu'on vous interroge sur la situation dans cette haute école : en novembre 2015 déjà, le climat de tension qui y régnait avait conduit à des interpellations, de même que les conditions de travail, tant pour les professeurs que les étudiants. Ces conditions ont été par ailleurs maintes fois dénoncées par les organisations syndicales. Un représentant de la Commission communautaire française, le directeur de l'établissement

B.I.Q. N° 11 (2016-2017)

ainsi que des responsables académiques ont rencontré les étudiants le 27 octobre et une délégation d'étudiants devait également être reçue à l'époque par votre cabinet.

Il semble qu'ensuite un accord ait été trouvé, qui prévoyait l'extension des heures d'ouverture du secrétariat (de 8 h 30 à 14 h 00 !), l'engagement d'un chargé de communication, l'obtention des fiches d'unités d'enseignement au plus tard le jeudi 10 novembre et des « *deadlines* » pour la réunion de la commission de validation des programmes ainsi que pour l'organisation des stages.

Où en est-on aujourd'hui dans la mise en œuvre de cet accord, qui semble avoir ramené la paix sociale au sein de la haute école ?

J'en viens aux éléments liés au sous-financement des hautes écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les besoins en ordinateurs ou en réseaux wi-fi, qui figurent parmi les raisons du courroux des étudiants, la surpopulation dans les classes, de plus en plus difficile à gérer, et les charges horaires excessives pour les professeurs sont les conséquences du "définancement" structurel des hautes écoles depuis des années, selon eux.

Comme l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur en Belgique francophone, universités comprises, la Haute école Lucia de Brouckère est financée dans le cadre d'une enveloppe fermée qui ne permet pas de suivre la croissance rapide de la population étudiante au cours des dernières années. Depuis 1998, le financement dont bénéficient les établissements par étudiant a baissé de 7%. Une haute école reçoit de la Fédération Wallonie-Bruxelles un montant moyen de 5.300 euros par étudiant, ce qui est insuffisant. Le budget de 107 millions d'euros débloqué par le ministre Marcourt reste insuffisant.

Avez-vous interpellé votre homologue de l'enseignement supérieur à la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le carcan intenable de cette enveloppe fermée et sur la répartition de ce budget de 107 millions d'euros ? Y a-t-il concertation entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française à ce sujet ?

Les fédérations d'étudiants pointent à raison que, faute de sortir d'un tel carcan budgétaire, le risque de fusion des établissements ne fera que croître.

Mme la présidente.- La parole est à M. Handichi.

M. Youssef Handichi (PTB*PVDA-GO !).- Les étudiants de la Haute Ecole Lucia de Brouckère ont mené des actions de grève. Aujourd'hui, celles-ci ont lieu sur le campus de Jodoigne. Ils entendent ainsi dénoncer les problèmes persistants en matière de communication, d'organisation et d'infrastructure, qui menacent la qualité de leur formation.

Je cite le président de la Fédération des étudiants francophones (FEF) : « Alors qu'elles auraient dû être disponibles depuis la rentrée, certaines fiches d'unités d'enseignement ne sont aujourd'hui toujours pas disponibles, ce qui fait que les étudiants, à un mois des examens, n'ont toujours pas de programmes de cours valides ».

Le Conseil des étudiants va plus loin en affirmant que le problème a été soulevé à maintes reprises, mais que les choses n'évoluent pas. "Les étudiants seront sortis quand ces problèmes seront réglés : absence d'enseignants pour une longue durée, vétusté, délabrement des bâtiments, tenue des stages menacée, etc."

Je vous entends déjà dire, Madame la ministre-présidente, qu'il vous faut du temps pour faire évoluer un dossier hérité d'Ecolo. Vous avez été interpellée à plusieurs reprises et

vous l'avez répété autant de fois. Sur ce point, nous sommes en principe d'accord, mais, au bout de deux ans, cet argument ne tient plus la route.

Effectivement, les années passent et se ressemblent à la Haute école Lucia de Brouckère. Face à des revendications légitimes, quelle a été la réponse ? On a envoyé la police ! Madame la ministre-présidente, c'est inacceptable !

(Remarques de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)

Certes, ce n'est pas vous qui l'avez fait, mais vous auriez pu intervenir, parce qu'il s'agit clairement d'une restriction des droits des étudiants, d'autant que la majorité de ceux-ci soutenaient l'action. Par après, les enseignants ont également organisé un arrêt de travail en soutien aux élèves, parce que pour eux aussi, la situation est dure. Une enseignante nous disait récemment : "Il y a quand même eu des licenciements de travailleurs sous contrat à durée indéterminée. Il y a pas mal de personnel en burn-out. Tout le monde est épuisé par des horaires très lourds". J'aurais donc voulu vous entendre au sujet de l'intervention de la police. Comment allez-vous agir pour que cela ne se reproduise plus ? Sur le fond, quelles réponses comptez-vous apporter aux revendications des étudiants ?

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Nous avons déjà eu l'occasion de rebondir sur cette question lors de la déclaration de politique générale. Les problèmes pointés à la haute école concernaient le matériel, la communication ou encore l'organisation et ont, semble-t-il, eu un impact sur la qualité du projet pédagogique et de la formation.

Votre cabinet a-t-il pris contact avec les organisations étudiantes ? Avec quels résultats ? Quelles mesures avez-vous prises ou allez-vous prendre pour que cette haute école puisse enfin fonctionner dans la sérénité ? Depuis quelques années, elle défraie la chronique et cela ne peut avoir que des conséquences sur le projet pédagogique, la qualité de l'enseignement et l'image de l'école. Aujourd'hui, celle-ci a besoin d'une réelle reprise en main et de beaucoup de sérénité. Quand nous n'aurons plus besoin de revenir sur ses difficultés deux ou trois fois par an, beaucoup aura été fait.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Comme je l'ai indiqué à l'occasion de la Déclaration de politique générale (DPG), un accord a été rapidement trouvé entre les représentants du pouvoir organisateur et les étudiants.

Sans relancer de débat, ce n'est ni la direction, ni les membres du personnel de l'école qui ont fait appel à la police, mais bien les appariteurs. Je n'ai donc pas demandé à la police d'interrompre cette grève, ce n'est pas dans mes habitudes, ni celles de mon parti politique.

L'accord passé entre les étudiants et le pouvoir organisateur porte sur cinq éléments :

- les heures d'ouverture des secrétariats ont été élargies pour permettre une plus grande disponibilité administrative de l'école aux élèves. Dorénavant, les secrétariats seront ouverts au public de 8 h 30 à 14 h 00 ;
- les fiches UE (c'est-à-dire les programmes complets pour chaque unité d'enseignement) sont actuellement finalisées et en ligne à 97%. Les 3% non finalisés sont dus soit à la vacance de certains postes, soit à des professeurs qui n'ont pas élaboré leurs fiches. Ces

derniers vont devoir se justifier et des sanctions pourraient être prises ;

- les commissions d'admission et de validation des programmes (CAVP), c'est-à-dire les programmes individuels de chaque étudiant, sont en cours de distribution aux élèves ;
- contrairement à ce qu'on a pu lire dans la presse, les stages n'étaient pas problématiques et sont très peu nombreux au premier quadrimestre ;
- enfin, la communication, tant externe qu'interne, bénéficiera dorénavant d'une attention accrue, rendue possible par l'arrivée toute récente d'une chargée de communication.

Les autres questions évoquées dans l'interpellation n'ont pas fait l'objet de demandes particulières de la part des étudiants bien qu'évidemment, la direction demeure attentive à toutes les questions informatiques ou logistiques qui peuvent se poser au fil du temps.

Par exemple, la FEF revendique de meilleures conditions d'étude et dénonce des coûts trop importants, des horaires de cours inadaptés, des problèmes de transport entre la haute école et le hall sportif, et des problèmes d'organisation au secrétariat. Mais toutes ces revendications semblent concerner le site de Jodoigne et n'ont en tout cas pas été émises lors de la grève organisée il y a quelques jours.

Quant aux aspects relatifs au financement des hautes écoles, ils ne relèvent pas des attributions de la Commission communautaire française, mais bien de celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les représentants des étudiants ne les ont d'ailleurs pas intégrés dans leurs demandes adressées à la Commission communautaire française ou à la province du Brabant wallon, envisagées comme pouvoirs organisateurs. Madame Trachte, je vous invite dès lors à interroger mon collègue responsable de cette matière dans la bonne assemblée, à savoir celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tout état de cause, je signale que, contrairement à ce qui a été dit par certains, la Commission communautaire française n'a nullement revu à la baisse les budgets qu'elle affecte à la haute école et continue au contraire à compléter utilement les apports de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous y reviendrons dans quelques jours, à l'occasion de l'examen précis du budget de la haute école.

Madame la présidente, je n'ai nulle envie de polémiquer. Mon équipe et moi-même nous investissons beaucoup dans ce dossier afin de dégager des solutions. Bien sûr, certaines revendications sont tout à fait légitimes et il faut y répondre. Par exemple, il faut résoudre la question du wi-fi sur le site de Jodoigne. Des questions se posent aussi sur les procédures à suivre : qui a la propriété des lieux et comment autoriser le perçage de trous pour faire passer des fils ? Ces questions peuvent paraître anecdotiques, mais j'admets qu'il faille y répondre, sans toutefois compromettre la satisfaction d'une revendication que j'estime légitime : il faut que les étudiants et les enseignants bénéficient d'un réseau wi-fi qui soit opérationnel et qui leur permette de travailler dans les meilleures conditions. Il ne sert à rien de polémiquer et nous devons au contraire trouver des solutions qui conviennent à tout le monde pour faire en sorte que notre haute école soit attractive et offre un enseignement de qualité qui puisse rayonner bien au-delà de notre Région.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo)- Des questions de deux types ont en effet été soulevées par les étudiants.

Il y a tout d'abord celles liées à l'organisation administrative du pouvoir organisateur : secrétariat, fiches relatives aux unités d'enseignement (UE) et validation des programmes. Ces questions semblent désormais réglées. J'espère que l'année prochaine, elles pourront l'être plus tôt et que l'on n'aboutira plus à une situation de tension telle que nous en avons connue cette année. La validation des programmes et les fiches UE doivent arriver plus tôt dans le courant de l'année académique.

Les autres questions sont davantage des revendications conjointes des étudiants et de la haute école envers la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il va de soi qu'elles sont également portées auprès du ministre compétent. Je vous invite, dans le cadre des réunions et des contacts que vous avez avec le ministre de l'Enseignement supérieur, à défendre les hautes écoles, notamment dans le cadre de la nouvelle enveloppe budgétaire répartie entre les établissements supérieurs.

À cet égard également, les pouvoirs organisateurs des hautes écoles - en l'occurrence la Commission communautaire française et la province du Brabant wallon - ont intérêt à discuter ensemble et à porter ces revendications auprès du ministre de l'Enseignement supérieur.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LES PIÈCES DE THÉÂTRE D'UTILITÉ PUBLIQUE

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE LA CULTURE

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)- La culture est un outil d'émancipation et de réflexion incontestable, qui permet de s'interroger sur l'évolution de nos sociétés. La culture est ce moyen d'expression par excellence qui permet à chacun de se confronter à des thématiques passées trop souvent sous silence, voire parfois dérangeantes.

Indéniablement, les jeunes sont les premiers concernés par les évolutions et défis de la société. Or, ils ne savent pas toujours vers qui se tourner ou ne disposent pas d'espaces de parole suffisants pour exprimer librement leurs doutes, leurs craintes et leurs interrogations fondamentales. Pour toutes ces raisons, la reconduction, cette année, du label d'utilité publique à quatre nouvelles pièces de théâtre ne peut être accueillie que de façon positive. Elle ne peut qu'alimenter la réflexion des jeunes Bruxellois sur les enjeux majeurs de la société.

Toutefois, je souhaiterais pouvoir m'assurer du suivi de tels projets et mesurer concrètement l'impact que ces débats génèrent auprès du public scolaire. Vous avez indiqué que chaque pièce de théâtre, pour pouvoir bénéficier du label d'utilité publique, doit, entre autres, comprendre un débat en fin de représentation. Vous avez également précisé qu'un montant de 20.000 euros serait attribué à chaque troupe sélectionnée pour la communication et la diffusion de sa pièce.

Sachant que ce projet a pour objectif de susciter le débat et la réflexion auprès des jeunes, quels sont les dispositifs mis en place pour assurer la modération et l'encadrement des

B.I.Q. N° 11 (2016-2017)

élèves lors de ces débats, étant donné que les professeurs ne disposent pas toujours des formations adéquates pour remplir ce rôle ?

Quelles actions ont-elles été entreprises pour assurer la pérennité de ce projet ? Par exemple, les troupes ayant bénéficié du label lors de la précédente édition ont-elles fait l'objet d'un suivi de votre part, tant au niveau de leurs activités culturelles que des budgets ou subsides dont elles disposent à ce jour ?

Enfin, l'octroi du label implique un subside à hauteur de 20.000 euros, versé par la Commission communautaire française et dédié à la communication et à la diffusion de la pièce. Cependant - et cet aspect peut également s'avérer bénéfique pour la publicité des pièces dont il est question -, avez-vous prévu ou conclu des partenariats avec des établissements scolaires pour que les représentations puissent se faire de façon systématique au sein des écoles ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Dans le cadre de votre question relative aux pièces de théâtre reconnues d'utilité publique, je vous remercie tout d'abord pour votre confiance à l'égard du dispositif créé par la Commission communautaire française, qui vise à labelliser des spectacles dans une optique pédagogique et éducative.

Je tiens d'emblée à apporter une précision importante : les représentations, de même que les débats, ne se déroulent pas en milieu scolaire, mais dans des lieux de diffusion hors les murs. Cela étant, il est exact que nous visons prioritairement le milieu scolaire, comme nous l'avons d'ailleurs précisé dans l'appel à candidatures. L'objectif est bel et bien que les écoles se déplacent vers les lieux culturels.

Il en résulte que ce ne sont pas les professeurs, mais bien les comédiens, les metteurs en scène ou, le cas échéant, des médiateurs ou des associations habilitées qui assurent les animations à l'issue du spectacle. J'estime d'ailleurs que ce sont les professionnels des arts de la scène à l'origine de la démarche artistique et leurs partenaires de terrain qui sont les plus aptes à susciter le dialogue et la réflexion des jeunes au terme de la représentation. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les interviews des quatre compagnies primées et de mesurer ainsi l'enthousiasme qui les anime dans le cadre de cette démarche citoyenne.

Vous me demandez également quelles sont les actions entreprises pour assurer la pérennité de ce projet et quel suivi est réservé aux opérateurs en termes de soutien financier. Là encore, je voudrais nuancer votre propos : il ne s'agit pas, à proprement parler, d'assurer la pérennité des projets, mais plutôt de garantir aux spectacles primés une période de diffusion suffisamment longue et une accessibilité maximale aux jeunes. Tel est bien le sens du soutien accordé dans le cadre de l'octroi du label d'utilité publique.

En revanche, il est certain que je souhaite pérenniser au maximum cette politique de labellisation. En effet, comme j'ai déjà pu l'exprimer, j'estime que le théâtre est un outil formidable d'émancipation et de réflexion pour notre jeunesse, et les sujets de société à explorer avec les jeunes sont évidemment légion.

Vous me demandez si nous avons conclu des partenariats avec des établissements scolaires pour que les représentations puissent se faire de façon systématique au sein des écoles. Comme je l'ai précisé, les représentations ne se déroulent pas au sein des écoles, mais à l'extérieur. Nous ne pouvons pas organiser de diffusion en tant que telle

des spectacles, celle-ci ne relevant pas de la mission première de la Commission communautaire française.

La seule exception à la règle est le spectacle *Djihad*, pour lequel j'ai organisé une tournée bruxelloise en collaboration avec mon collègue Rudi Vervoort. Il a agi en tant que ministre de la Cohésion sociale, en raison d'un contexte un peu particulier, lié à l'actualité de l'année dernière.

Dans la pratique, ce sont bien les compagnies elles-mêmes qui organisent leurs tournées à destination des publics scolaires. Nous leur demandons de veiller à ce que la diffusion du spectacle vise bien l'ensemble des jeunes Bruxellois, dans une optique d'inclusion, de participation et de mixité. Cette démarche est d'ailleurs couronnée de succès, puisque depuis le début de l'opération d'octroi du label, plus d'une quarantaine d'animations ont été ou vont être réalisées pour le spectacle *Miso* avec l'Athénée royal d'Ixelles, l'Athénée Charles Janssens, l'Institut René Cartigny, l'Athénée Serge Creuz à Molenbeek-Saint-Jean, l'Athénée royal de Koekelberg, l'Institut de l'Enfant Jésus, l'Institut Reine Fabiola à Etterbeek, le lycée Guy Cudell à Saint-Josse, et j'en passe.

Des jeunes de quatorze à vingt ans, venus d'horizons très divers, vont ressortir transformés de ces animations en classe, du spectacle ou du débat organisé après le spectacle. Il en est de même pour chaque spectacle labellisé, pour lesquels nous dressons actuellement le bilan des représentations organisées, grâce à la Commission communautaire française et avec le concours de l'administration.

Quoi qu'il en soit, au terme de cette deuxième année, les résultats de cette opération sont largement encourageants et démontrent une fois de plus l'intérêt du pari de la culture lorsqu'il s'agit de préparer le monde de demain.

Je voudrais encore attirer votre attention sur le spectacle *Djihad*, auquel j'avais octroyé le label d'utilité publique il y a deux ans. Il fait un tabac en France, avec une tournée extraordinaire. Cette pièce a déjà été jouée plus de 205 fois, ce qui mérite d'être signalé, même si c'est davantage un sujet d'actualité que d'autres. Nous ne nous étions pas trompés !

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- La ministre-présidente a répondu à mes questions. J'aimerais obtenir un petit complément d'information. Vous avez fait allusion à la satisfaction enregistrée. Cela laisse entrevoir qu'une évaluation a systématiquement été menée a posteriori. Pouvez-vous me dire un mot sur les modalités de celle-ci ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Sachez d'abord que les labels ne sont pas le fruit d'une décision personnelle, mais d'un travail réalisé par un jury composé de membres du secteur de l'enseignement et du secteur culturel. Dans ce cadre, quatre spectacles ont été primés cette année en tant que labels d'utilité publique. Il est clair que pour être retenu dans ce dispositif, il faut respecter un certain nombre d'obligations.

C'est la raison pour laquelle nous évaluons le nombre d'animations et de spectacles réalisés, ainsi que le type de public qui y a assisté. Les informations recueillies font ensuite l'objet d'un bilan qui motive le financement opéré dans ce cadre, puisque des budgets de 20.000 euros sont débloqués et permettent une diffusion renforcée de ces spectacles.

Si vous souhaitez obtenir ce type d'informations, je peux vous les communiquer. Elles vous permettront de vous faire une idée précise de la manière dont nous travaillons en la matière¹.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je vous remercie par avance.

Mme la présidente.- Pour faire appel à ces spectacles d'utilité publique, je me permets de dire que nous devons entretenir une part de risque, car lorsqu'un spectacle est véritablement parlant, son succès s'explique par de nombreux facteurs.

Il nous faut prendre garde à ne pas nous attacher outre mesure à des statistiques qui ne tiendraient pas compte de la prise de risque incombant à cette démarche et au travail d'auteurs ou d'acteurs.

**L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF
ANTI-NOYADE À LA PISCINE CERIA**

DE M. EMMANUEL DE BOCK

ET QUESTION ORALE JOINTE

UNE NOYADE À LA PISCINE DU CERIA

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

**À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE
EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT**

Mme la présidente.- La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Un étudiant de l'ULB est décédé ce mardi 1er novembre des suites d'un dramatique accident qui s'était déroulé trois jours plus tôt dans la piscine du complexe sportif du Centre d'enseignement et de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA) à Anderlecht. Âgé de dix-neuf ans, cet étudiant, qui était en deuxième année de kinésithérapie, a perdu connaissance lors d'un exercice d'apnée qu'il effectuait apparemment tout seul en statique, au fond du bassin. Il y avait deux maîtres-nageurs sur place et cela n'a malheureusement pas permis d'éviter le drame.

La question se pose donc de l'équipement de la piscine avec l'installation d'un système anti-noyade, comme cela existe déjà dans d'autres piscines bruxelloises. Interrogé à ce propos, le gestionnaire des infrastructures sportives du CERIA, Guy Wilmart, aurait fait savoir qu'il a d'ores et déjà envoyé une note à son administration pour voir s'il y a lieu d'installer un système anti-noyade pour améliorer la sécurité de la piscine.

Je souhaite vous interroger sur les circonstances de ce drame, l'encadrement humain et l'équipement d'un système anti-noyade. Est-ce que celui-ci aurait pu permettre d'éviter le drame ou, en tout cas, pourrait-il éviter qu'il se reproduise ? Cet équipement a-t-il donc déjà fait l'objet d'une demande officielle d'installation à l'administration de tutelle ? Quelle a été la réponse de l'administration à cette demande ? Et dans quel délai cet équipement sera-t-il installé ?

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven pour sa question orale jointe.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Depuis longtemps et pour la plupart des cas, les dispositifs de sécurité anti-noyade dans les piscines, qu'elles soient privées ou

publiques, ont pour but principal de garantir la sécurité des plus petits dans les bassins. Le tragique accident qui a coûté la vie à un étudiant de dix-neuf ans à la piscine du CERIA, le mardi 1er novembre, doit nous pousser à approfondir la réflexion et, à tout le moins, à étendre et à renforcer ces dispositifs, sans égard pour l'âge du public auquel ils se destinent.

On pourrait penser qu'un étudiant de deuxième année en éducation physique n'est pas a priori le public que l'on voudrait cibler en installant de tels dispositifs dans les piscines publiques et que, pour les cas rares de malaise soudain, d'accident ou de perte de conscience subite par exemple, des maîtres-nageurs veillent constamment.

Sans pour autant remettre en cause la prévoyance ou la prévention mise en œuvre sur les lieux, ce drame me pousse à vous interroger sur les circonstances qui ont entouré l'accident et sur les mesures que nous devons étendre, afin d'éviter que pareil drame ne se reproduise.

Quelles sont donc les mesures qui ont été prises pour l'installation obligatoire et homologuée d'alarmes sonores et de caméras dans les bassins publics ?

Quelle place accordez-vous à la prévention en la matière ? Quel regard portez-vous sur le scénario d'une campagne d'information qui, tout en appelant à la vigilance de tous dans les lieux de baignade, reprendrait les gestes et réflexes qui sauvent lors d'accidents ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Vous m'interrogez sur les circonstances d'un événement absolument dramatique que j'aurais préféré ne jamais rencontrer dans ma vie professionnelle. L'accident a eu lieu le samedi 29 octobre et la victime est décédée le mardi 1er novembre. Ce jeune étudiant en kinésithérapie de dix-neuf ans effectuait, seul, des exercices d'apnée statique. Cet élément a été confirmé par les pompiers. Or, la pratique de l'apnée statique, lorsqu'elle est autorisée, doit toujours être effectuée en binôme ; en aucun cas, elle ne peut s'effectuer seule, sans surveillance spécifique.

Au moment de l'accident, deux sauveteurs étaient présents. C'est l'un d'entre eux qui a signalé la victime et enclenché la procédure de sauvetage. Dans l'attente des secours, les sauveteurs ont utilisé l'oxygène et le défibrillateur et ont procédé à un massage cardiaque.

Ce grave accident nous oblige évidemment à questionner nos procédures de prévention. Une réunion a été organisée le 9 novembre en présence du responsable de la piscine, des sauveteurs et de la conseillère en prévention et sécurité de la Commission communautaire française pour un débriefing sur l'accident.

Plusieurs décisions ont été prises. D'abord, bien qu'il n'y ait pas d'obligation en la matière, il a été procédé à l'installation d'un système de vidéo-détection assistée par ordinateur. Différents systèmes existent : certains sont équipés uniquement de caméras subaquatiques, mais semblent produire trop de fausses alertes, tandis que d'autres, plus performants, comprennent à la fois des caméras aériennes et subaquatiques, permettant de détecter un corps immergé et sans mouvement et d'en alerter les maîtres-nageurs.

Ensuite, l'interdiction totale de l'apnée statique a été inscrite dans le règlement d'ordre intérieur de la piscine du complexe sportif. Elle est communiquée par une campagne d'affichage

¹ Voir annexe, pages 13 à 16.

B.I.Q. N° 11 (2016-2017)

dans les vestiaires et dans la piscine pour la rappeler de manière visible à tous les baigneurs.

En parallèle, le service interne de prévention et Arista ont été mis à la disposition des agents affectés par le drame pour les aider à affronter ce moment difficile. Le Parquet a proposé de classer le dossier sans suite.

Monsieur Van Goidsenhoven, j'en viens aux questions plus spécifiques que vous me posez, ayant trait à la place que j'accorde à la prévention en général.

Pour moi, la sécurité et, donc, son anticipation qu'est la prévention, constituent une priorité absolue dans la gestion des piscines, infrastructures sociales, sportives, culturelles ou scolaires. Elles doivent toujours passer avant toute autre considération pour tout employeur.

Cela dit, dans certains cas, vouloir informer en amont pour augmenter les chances de sauver en aval peut induire des comportements inadéquats, voire dangereux. Il faut en effet être valablement formé aux premiers secours pour les mettre en œuvre. Donc, une campagne de sensibilisation qui, tout en appelant à la vigilance de tous dans les lieux de baignade - piscines, lacs, rivières et mers -, reprendrait les gestes et réflexes qui sauvent, si elle me paraît intéressante, devrait s'adresser à des profanes et viser des gestes et réflexes qu'ils peuvent accomplir sans danger et sans formation particulière. J'imagine qu'une telle réflexion pourrait être menée avec des organismes spécialisés dans ce type de communication.

Il me semble, par ailleurs, qu'en tant qu'employeur public, nous devons également miser sur une gestion professionnelle de tous ces risques, et ne pas nous défausser sur les individus d'une responsabilité qui nous incombe.

Mme la présidente.- La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- À la suite de la demande du dirigeant de la piscine, certaines décisions ont été prises, notamment l'installation d'un système de vidéo-détection. S'agit-il du système qui a été demandé ?

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Il n'est pas encore installé, mais la décision a été prise.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- C'est important. Je vous remercie d'avoir tiré parti de ces malheureuses circonstances qui constituent un véritable problème pour les gestionnaires de piscine et pour ceux qui en assument la responsabilité politique. Il faut mettre tout en œuvre pour diminuer le risque - même si le risque zéro n'existe pas - et pour offrir les meilleures conditions d'utilisation et d'exploitation de pareils lieux.

Quant à l'interdiction de faire de l'apnée statique, je lui préfère la responsabilisation à l'égard de cette pratique qui doit être effectuée en binôme. Plutôt que de l'interdire, il convient probablement de l'encourager dans des clubs ou de la laisser pratiquer sous surveillance, ne fût-ce qu'en alertant le maître-nageur de la tenue de tels exercices. À défaut, je crains que les nageurs ne s'y adonnent malgré tout ou trouvent d'autres lieux pour le faire. La victime venait, semble-t-il, tôt à la piscine pour faire ces entraînements. Alors ne faut-il tolérer ces exercices qu'en club ? C'est aussi une piste.

La prévention étant essentielle, je suis rassuré par votre réponse et ne peux que vous encourager à avertir les autres piscines de ces accidents malheureux.

Mme la présidente.- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je m'associe à la première question de mon collègue concernant les dispositifs techniques. Pour le reste, pareil incident doit nous amener à nous poser toujours les mêmes questions. Même là où la vigilance est la plus importante, des améliorations et des remises en question sont toujours possibles. Dans le cas présent, la prudence n'a vraisemblablement pas été suffisamment de mise, ce qui est à l'origine de cet épouvantable drame.

Cela nous rappelle qu'il nous faut aussi progresser en termes de sensibilisation et de responsabilisation des uns et des autres. On peut évidemment compter sur le personnel pour secourir, mais certains gestes sont à éviter si l'on ne veut pas se mettre soi-même en danger.

L'AVANT-PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA COHÉSION SOCIALE

DE M. ALAIN MARON

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE
DE LA COHÉSION SOCIALE

Mme la présidente.- À la demande de l'auteur, excusé, la question orale est reportée à une prochaine séance.

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la commission plénière est levée.

La séance est levée à 10 h 59.

**Annexe à la question orale de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Fadila Laanan,
ministre-présidente en charge de la Culture, concernant les pièces de théâtre d'utilité publique**

Le Gouvernement francophone bruxellois a prévu d'accorder annuellement un « label d'utilité publique » à quatre spectacles théâtraux, sélectionnés en raison de leur pertinence, de leur qualité artistique, de leur rapport à l'un ou l'autre enjeu de société majeur et d'actualité, et de leur qualité éducative et pédagogique.

Les spectacles sélectionnés n'ont pas à apporter des réponses toutes faites mais à développer une certaine puissance d'évocation auprès du public, et en particulier du public jeune, de manière à lui fournir des éléments d'informations, de réflexion et de mobilisation. Le montant accordé est de 20.000 euros maximum par projet.

L'ensemble des critères d'attribution sont par ailleurs détaillés dans le texte de l'appel à candidatures, joint en annexe.

Il y a eu un total de quatorze dossiers introduits avant la date butoir du 30 avril 2016.

En date du 15 juin 2016, les quatre projets qui ont emporté l'adhésion complète et totale des 6 membres constituant le Jury sont :

- Audience Factory (Cie la Bête Noire) pour son projet « L'enfant sauvage »
- (Nimis Groupe) pour son projet « Ceux que j'ai rencontré ne m'ont peut-être pas vu »
- Darourî express pour son projet « Myzo ! Les Djinn cachées au fond des caves »
- Cie Art & tça pour son projet « Nourrir l'humanité est un métier »

Appel à candidatures en vue de l'octroi du label d'utilité publique

Le Gouvernement francophone bruxellois entend renforcer une politique d'émancipation, d'éducation et de réflexion par la culture prioritairement au bénéfice de populations éloignées des lieux traditionnels de culture. Cette politique s'insère dans son action de proximité et de soutien aux initiatives émergentes qui privilégient cohésion sociale et diversité culturelle. Une culture qui réunit autour d'enjeux majeurs du bien commun, (en) s'enracinant avec force dans le débat qui agite l'opinion publique et auquel elle insuffle vie.

Proximité, participation, diversité, partage, émancipation sont les mots-clés structurant la politique culturelle francophone bruxelloise.

C'est animé par ces valeurs que le Gouvernement francophone bruxellois entend accorder annuellement un (le) « label d'utilité publique » à quatre spectacles théâtraux, sélectionnés en raison de leur pertinence, de leur qualité artistique, de leur rapport à l'un ou l'autre enjeu sociétal majeur et d'actualité, de leur qualité éducative et pédagogique. Les spectacles sélectionnés n'ont pas à apporter des réponses toutes faites mais à développer une réelle puissance d'évocation auprès du public, et en particulier du public jeune, de manière à lui fournir des éléments d'informations, de réflexion et de mobilisation. En aucun cas, un spectacle ne sera sélectionné s'il poursuit d'une quelconque manière une visée de propagande, de conditionnement ou d'endoctrinement. De même, il ne pourra faire l'objet d'une sélection s'il est porté par une personne physique ou morale dont il est établi qu'elle ne respecte pas les principes de la démocratie tels qu'énoncés par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer le négationnisme, la minimisation, la justification ou l'approbation des génocides commis par le régime national-socialiste pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide.

L'octroi de ce label entraîne un soutien accru à la diffusion, en Région bruxelloise, du spectacle concerné.

Les subventions portent exclusivement sur une intervention dans les frais de diffusion et de médiation. Les compagnies gèrent, seules ou avec les partenaires de leur choix, leurs projets, trouvent des lieux de diffusion, et se chargent de la promotion et de l'organisation de leurs spectacles.

Un maximum de quatre (nouveaux) labels pourra être décerné dans le courant de l'année (2016) annuellement, dans le but d'assurer une diffusion amplifiée de ces spectacles et de contribuer à une réduction des inégalités dans l'exercice du droit à la culture, en particulier du public jeune (avec une attention accrue à destination du public scolaire).

Critères d'attribution :

Le spectacle dont :

- La thématique est en lien avec une actualité forte et un enjeu sociétal majeur
- La pertinence éducative et pédagogique s'impose
- La langue usitée est le français ou la traduction en français prévue
- Une attention particulière est portée au public scolaire.

Le projet de diffusion et de médiation :

- Organisation de 6 représentations minimum
- Dans deux lieux différents au minimum en Région bruxelloise, ou d'un lieu bruxellois à effet démultiplicateur (Dangereux. Quel lieu qualifierait-on ainsi ?) touchant un large public
- Présentation d'un dossier pédagogique (Identifier le ou les auteurs du dossier)
- Organisation d'un débat à l'issue du spectacle (Identifier la (ou les) personnes physique(s) ou morale(s) en charge de cet aspect de médiation)

Calendrier prévisionnel pour 2016 :

1er mars : lancement de l'appel à candidatures

30 avril : clôture des candidatures du premier semestre

Mai : délibération du jury pour les spectacles du premier semestre et passage en Collège

Montant accordé :

20.000 euros maximum par projet

B.I.Q. N° 11 (2016-2017)

Composition du jury :

Annick Bouioulkief, Ben Hamidou, Christine Kulakowski, Martine Lahaye, Jacqueline Mates, Cécile Vainsel, Jean-Michel Vandeneynde
Emilie Duvivier – en qualité d'observatrice.

Documents à fournir/Dossier de candidature

Le formulaire de candidature (Outil 1), le budget prévisionnel (Outil 2) ainsi que l'ensemble des annexes sont téléchargeables sur le site de la Commission communautaire française : <http://www.sfb.be/index.php/docutheque/aide-aux-asbl/mementos> ou par simple demande à l'adresse suivante : eduvivier@sfb.brussels.

Pour le premier semestre, le dossier complet sera introduit pour le 30 avril 2016 au plus tard par voie postale (le cachet de la poste faisant foi).

Pour le deuxième semestre, le dossier complet sera introduire pour le 30 septembre 2016 au plus tard par voie postale (le cachet de la poste faisant foi).

L'adresse est la suivante :

Commission communautaire française
Direction d'Administration des Affaires Culturelles et du Tourisme
Plan Culturel – LABEL D'UTILITE PUBLIQUE
Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles.

Il comprendra les éléments suivants :

- le formulaire de candidature (Outil 1) ;
- la note de motivation et présentation du spectacle et du projet de médiation (dossier de presse ou de présentation, dossier pédagogique, lieux des représentations, mode promotionnel pour toucher un autre public et ou accord d'écoles ou d'associations pressenties,...) ;
- le budget détaillé des activités prévues pour le projet (recettes et dépenses) ainsi que le budget prévisionnel de l'asbl (Outil 2) ;
- les statuts de l'asbl ;
- les bilans et comptes ainsi que le rapport d'activités de l'année précédente (2014) ;
- un numéro de compte de l'asbl (attestation bancaire) ;
- la preuve du dépôt des Bilans et Comptes auprès de la BNB ou du Tribunal du Commerce.

L'ensemble du dossier peut également être envoyé comme duplicata à l'adresse mail suivante : eduvivier@sfb.brussels.

Outre ces éléments obligatoires, le candidat peut faire figurer dans son dossier tout élément d'information supplémentaire pouvant contribuer à la compréhension du dossier.

L'administration se porte garante pour répondre à toute demande de constitution du dossier avant le dépôt de celui-ci. La personne de contact est : Emilie DUVIVIER, eduvivier@sfb.brussels, 02/800.80.34

Obligations diverses

Le candidat respecte toutes les obligations qui lui incombent en application des législations régissant son activité, notamment l'ensemble de la législation sociale, fiscale ainsi que la législation relative au droit d'auteur et aux droits voisins.

De par leur candidature, les participants autorisent la Commission Communautaire française, dans le cadre exclusif de la sélection des projets, à diffuser aux membres du jury le contenu de leur dossier par toute technique et sur tout support.

Calcul et paiement du subside :

L'utilisation de la subvention devra être justifiée conformément au chapitre V de la loi du 16 mai 2003 et du décret du Gouvernement francophone bruxellois de la Commission communautaire française du 24 avril 2014 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communes et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des Comptes.

Pour les 4 projets retenus et après la signature de l'arrêté du Collège, l'administration effectue le paiement d'un premier forfait de 80 % du montant, dans les deux mois après réception de la déclaration de créance remise par le bénéficiaire. Le solde est versé après vérification des pièces justificatives de dépenses éligibles prévues par l'arrêté.

Décompte et justification par les bénéficiaires

La justification de l'affectation des moyens par les bénéficiaires se fait au moyen des documents suivants :

- un rapport d'évaluation du projet expliquant la manière dont il a été mené (public touché, nombre de représentations, objectifs rencontrés en termes d'élargissement des publics et de médiation, difficultés rencontrées,...) ;
- une déclaration sur l'honneur de bonne utilisation du subside ;
- les déclarations de créance (première et deuxième tranches) ;
- le tableau récapitulatif des pièces justificatives ;
- l'ensemble des pièces justificatives de dépenses éligibles prévues par l'arrêté.

Le dossier de pièces justificatives, les déclarations de créance, le tableau récapitulatif et la déclaration sur l'honneur sont à envoyer selon les modalités reprises dans l'arrêté.

Les différends éventuels relèvent de la compétence des tribunaux de Bruxelles.

Mention du soutien et promotion

Chaque bénéficiaire doit reprendre le logo de la Commission communautaire française sur tous les supports d'information et les canaux externes de communication les plus importants, tout en mentionnant que le projet est réalisé dans le cadre du plan Culturel pour Bruxelles. Le logo est téléchargeable sur le site du Service Public Francophone Bruxellois : <http://www.cocof.be/index.php/2014-04-09-19-33-59/logos>.

Infos/contacts : Emilie DUVIVIER, eduvivier@spfb.brussels, 02/800.80.34

Procès-verbal de la réunion du vendredi 10 juin 2016 à 10h00 – Cabinet Laanan

Lors de cette rencontre, un maximum de 4 labels a été décerné aux dossiers présentés avant le 1er mai 2016 dans le cadre de l'appel à projets pour l'octroi du Label d'Utilité Publique

En date du 15 juin 2016, les quatre projets rencontrant l'approbation complète et totale des 6 membres constituant le Jury sont :

- Audience Factory (Cie la Bête Noire) pour son projet « L'enfant sauvage »
- Shanti Shanti (Nimis Groupe) pour son projet « Ceux que j'ai rencontré ne m'ont peut-être pas vu »
- Darouri express pour son projet « Myzo ! Les Djinn cachées au fond des caves »
- Cie Art & tça pour son projet « Nourrir l'humanité est un métier »

Les jurys soumettent donc ces quatre projets à l'approbation de Madame la Ministre Fadila LAANAN.

Ci-dessous, vous trouverez les différentes motivations ou remarques générales concernant chaque dossier déposé. Il y avait un total de quatorze dossiers introduits avant la date butoir du 30 avril 2016.

1. *DOSSIER LUP1 : Lato Sensu asbl avec le spectacle « Le Pont ».*

Le dossier n° 1, bien que complet et retenant entièrement l'attention du jury, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique, mais sera soutenu sur une autre allocation budgétaire, dans le cadre d'une collaboration entre le Cabinet Laanan et le Cabinet Jodoigne, dans le cadre de la Promotion de la Santé.

2. *DOSSIER LUP2 : La Compagnie des Nouveaux Disparus avec le spectacle « La Mariage de Lila ou le chaos urbain ».*

Le dossier n° 2, bien que complet, ne remplit pas le critère d'éligibilité relatif à l'organisation d'un débat en amont et/ou aval du spectacle, il n'est donc pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique.

3. *DOSSIER LUP3 : Double Mandoble asbl avec le spectacle « The Intruder ».*

Le dossier n° 3, partiellement complet, ne remplit pas les critères d'éligibilité relatifs à la pertinence éducative et pédagogique et la constitution d'un dossier pédagogique, il n'est donc pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique.

4. *DOSSIER LUP4 : Droit dans le Mur asbl avec le spectacle « C'est quand la délivrance ? ».*

Le dossier n° 4, bien que complet et retenant entièrement l'attention du jury, ne remplit pas suffisamment le critère d'éligibilité relatif à l'attention portée au public scolaire, il semble peu adapté à un public plus jeune, il n'est donc pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique.

5. *DOSSIER LUP5 : Compagnie Enchantée avec le spectacle « Germinal, Opéra-cirque ».*

Le dossier n° 5, totalement incomplet, ne remplit aucun critère d'éligibilité mis à part celui de la diffusion prévue en français, il n'est donc pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique.

6. *DOSSIER LUP6 : Audience Factory (+Cie de la Bête Noire) avec le spectacle « L'enfant sauvage ».*

Le dossier n° 6, complet et retenant pleinement l'attention du jury, remplit l'intégralité des critères d'éligibilité, au vu de sa qualité artistique et du thème fort qu'il aborde, il obtient donc le Label d'Utilité Publique.

7. *DOSSIER LUP7 : Shanti Shanti (Nimis Groupe) avec le spectacle « Ceux que j'ai rencontré ne m'ont peut-être pas vu ».*

Le dossier n° 7, complet et retenant pleinement l'attention du jury, remplit l'intégralité des critères d'éligibilité, au vu de sa qualité artistique et du thème fort qu'il aborde, il obtient donc le Label d'Utilité Publique.

8. *DOSSIER LUP8 : Darouri express avec le spectacle « Myzo ! Les Djinn au fond des caves ».*

Le dossier n° 8, complet et retenant pleinement l'attention du jury, remplit l'intégralité des critères d'éligibilité, au vu de sa qualité artistique et du thème fort qu'il aborde, il obtient donc le Label d'Utilité Publique.

9. *DOSSIER LUP9 : Compagnie Art & tça avec le spectacle « Nourrir l'humanité c'est un métier ».*

Le dossier n° 9, complet et retenant pleinement l'attention du jury, remplit l'intégralité des critères d'éligibilité, au vu de sa qualité artistique et du thème fort qu'il aborde, il obtient donc le Label d'Utilité Publique.

10. *DOSSIER LUP10 : Compagnie Transe-en-danse avec le spectacle « Danse en papier ».*

Le dossier n° 10, complet et retenant entièrement l'attention du jury, ne remplit malheureusement pas de manière suffisante le critère d'éligibilité relatif à la pertinence éducative et pédagogique, il n'est donc pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique.

11. *DOSSIER LUP11 : Ras El Hanout asbl avec le spectacle « Fruit étrange(r) ».*

Le dossier n° 11, complet, ne remplit pas les critères d'éligibilité relatifs à la constitution d'un dossier pédagogique ni à la mise en place d'un débat en amont et/ou aval du spectacle, ce qui semble pourtant plus que nécessaire au vu du thème abordé, il n'est donc pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique.

B.I.Q. N° 11 (2016-2017)

12. DOSSIER LUP12 : Charlie asbl avec le spectacle « El Kouds ».

Le dossier n° 12, totalement incomplet, ne remplit aucun critère d'éligibilité mis à part celui de la diffusion prévue en français et l'attention portée au public scolaire, il n'est donc pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique.

13. DOSSIER LUP13 : La Variation des Constances asbl avec le spectacle « Ennemi Intime ».

Le dossier n° 13, partiellement complet, ne remplit pas les critères d'éligibilité relatifs à la pertinence éducative et pédagogique, l'attention portée au public scolaire, au nombre de représentations (organisation de minimum 6 représentations), à la diffusion dans minimum 2 lieux différents en région bruxelloise ou dans un lieu à effet démultiplicateur et la constitution d'un dossier pédagogique, il n'est donc pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique.

14. DOSSIER LUP14 : Traces Collectif avec le spectacle « Bert y Albrecht ».

Le dossier n° 14, complet, ne remplit pas les critères d'éligibilité relatifs à la pertinence éducative et pédagogique, l'attention portée au public scolaire, au nombre de représentations (organisation de minimum 6 représentations), à la diffusion dans minimum 2 lieux différents en région bruxelloise ou dans un lieu à effet démultiplicateur, la constitution d'un dossier pédagogique ainsi que l'organisation d'un débat en amont et/ou aval du spectacle, il n'est donc pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique.

